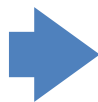


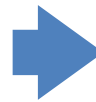
CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (COP) MUSIQUE

Ayant un niveau musical confirmé, j'envisage une orientation professionnelle dans le domaine artistique

Téléchargement
du dossier
A partir de
mi-juillet



Examen
d'admission
Semaine du 20
septembre



Test de FM
(Musique)
Après le
concours

Comment procéder à une préinscription ?

- 1) Je me connecte sur le site du conservatoire www.conservatoire-cergypontoise.fr à partir de mi-juillet. Je télécharge, complète et renvoie le dossier complet au conservatoire pour mon inscription au concours d'entrée.
- 2) Je consulte le programme à préparer et je regarde les dates d'examen d'admission.
- 3) Pendant la **semaine du 20 septembre**, je passe mon examen d'admission et mon dossier sera étudié. L'examen consiste à présenter le programme qui a été communiqué sur le site internet à partir de mi-juillet. Si je suis admis (e), par la suite je devrais passer un test de Formation Musicale pour déterminer mon niveau et ainsi choisir un cours de FM qui me correspond et prendre connaissance des disciplines obligatoires à suivre dans ce cursus.

MUSIQUE : Le Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) permet à l'étudiant de confirmer son orientation vers une voie professionnelle qui ne soit pas aussi « spécialisée » que celle qui prépare aux examens d'admission dans les établissements supérieurs de l'enseignement artistique. Le COP prépare au Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) et peut éventuellement mener vers des formations autour de la médiation culturelle ou de l'intervention musicale en milieu scolaire. *7h de cours hebdomadaires sur 2 ans minimum qui comportent : la discipline dominante (module principal), la pratique d'ensemble (module associé), la Formation Musicale et culture musicale (module complémentaire) et le projet personnel (une unité d'enseignement au choix)*